



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Factures du SIAEAG : position de la ville du Gosier

GOSIER, LE 7 SEPTEMBRE 2020 — Mise en cause par le syndicat UNSA-SIAEAG concernant un prétendu non-respect de ses engagements envers le SIAEAG, la ville du Gosier porte à la connaissance du public les informations suivantes:

- La ville est à jour des factures qu'elle reçoit régulièrement. Celles-ci sont placées en priorité dans la chaîne de mandatement ;
- Les impayés en question sont liés à des arriérés de factures datant notamment de 2016 mais reçues courant du mois d'août 2020. Certains points sont d'ailleurs contestables et des échanges sont en cours entre la ville et le SIAEAG.

Il apparaît important de préciser que dès le mois de mai 2020, la municipalité adressait au président du SIAEAG des demandes de justificatifs suite à une relance du syndicat qui réclamait la somme de 298 281,88 € à la ville.

Après une étude approfondie des documents transmis, il apparaît que ce montant correspond à 1 188 factures datées de 2014 à 2019. Parmi celles-ci, 557 représentent un total de 222 456,26 € et n'ont fait l'objet d'aucune transmission de factures à la collectivité.

De plus, certaines des factures transmises ne concernent même pas la collectivité du Gosier et d'autres seraient par ailleurs prescrites au 1^{er} janvier 2019.

Le Maire du Gosier, Président de la CARL réitère, comme il l'a fait lors des diverses rencontres avec les acteurs de l'eau, son souhait de régler définitivement cette situation, qui est cependant conditionnée - comme pour tout usager - à l'émission de factures justificatives en bonne et due forme. À défaut, ces mandatements seraient immanquablement rejetés par le Trésorier Payeur Général.

Contact Presse :

Lea PIERRE-JUSTIN | 0690 742 715 | Email : lpierrejustin@villedugosier.fr